Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 077-217700483-20250403-CM2025_08-DE

MARNE

Marlotte

République Française
Département SEINE ET

Commune de Bourron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 04/04/2025
Et
Publication ou notification du :
04/04/2025

L'an 2025, le 3 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/03/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 21/03/2025.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. GANDON Jean-Charles à Mme MOURICHON Véronique, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme LOTT Myriam

A été nommé(e) secrétaire : M. BREGERE-MAILLET Jean

CM2025_08 – Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024

VU le colde général des collectivités territoriales,
VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,
VU le Compte Financier Unique 2024 de la commune,
CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,
CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,
CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Le CFU du budget de la commune fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 149 260,70 €	677 912,81 €
Recettes	3 676 627,03 €	1 496 642,31 €
Résultat de l'exercice N	***527 366,33 €***	**818 729,50 €**
Report N-1	*863 967,67 €*	*- 566 587,98 €*
Résultat global de l'exercice N	**1 391 334,00 €**	**252 141,52 €**
Reste à réaliser dépenses		-432 026,00 €
Reste à réaliser recettes		6 997,00 €
Résultat Global de Clôture	**1 391 334,00 €**	**-172 887,48 €**
	1 218 446,52 €	

.../...

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 077-217700483-20250403-CM2025_08-DE

.../... (suite de la délibération CM2025_08)

Après présentation du CFU 2024, monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et Monsieur Alain BUIRON, doyen d'âge, procède à l'adoption du Compte Administratif pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 04/04/2025

Secrétaire de séance,
Jean BREGERE-MAILLET

Le Maire,
Vitor VALENTE

MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTE (Seine-et-Marne)

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 04/04/2025